

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/12/15

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : 23/11/2024	Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Ginette SZEMBEL, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Pierre DEMONTE, Michel PLAZA
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 14	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration à Serge CIVIL, Sandrine BOUILS procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK procuration à Pascale MICHEL, Patrice PASTOU procuration Béatrice BAILLEUL Absents : Pascal BLASCO, Muriel REAL, Raymonde BRESSON

Budget CCAS – Décision modificative n°2

Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS, expose le dossier.

Au budget primitif 2024, il a été prévu en dépenses et en recettes 9 000.00 € de budget dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la Résidence Jean Madern. Le département vient de notifier au CCAS le versement d'une somme plus élevée, à savoir 9 501.62 €.

C'est pourquoi, il convient de proposer la décision modificative suivante.

66049	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUGES	DM n°2 2024
Code INSEE	CCAS DE TOULOUGES	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068-RES MADERN : RESIDENCE JEAN MADERN	0.00 €	501.62 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	501.62 €	0.00 €	0.00 €
R-7473-RES MADERN : RESIDENCE JEAN MADERN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	501.62 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	501.62 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	501.62 €	0.00 €	501.62 €
Total Général		501.62 €		501.62 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget du CCAS.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

To
Publié le

Toulouse CCAS CA 2024/11

Berger
Levrault

ID : 066-266600493-20241205-2024_12_15-DE

Fait à Toulouse, le 06 décembre 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 16/12/24